



Sgen-CFDT des Pays de Loire
9, place de la Gare de l'Etat, case postale n°9
44276 Nantes Cedex 2
Téléphone : 02 51 83 29 30
sngen@cfcdtnantes.org
<http://www.sgencfdtnantes.org>

Déclaration du Sgen-CFDT
au CTSD 1^{er} degré de Loire-Atlantique du 4 mars 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le CTSD d'aujourd'hui se tient quelques jours après le vote à l'assemblée en 1^{ère} lecture de la loi dite de « l'école de la confiance ». Pour le Sgen-CFDT, les débats parlementaires sur le projet de loi démontrent une fois de plus que l'École est un terrain de jeu idéologique facile. Mais ces jeux ont et auront des conséquences plus que problématiques sur nos territoires.

Il ne devait pas y avoir de loi... Cet état de fait démontre la réalité d'un pilotage toujours plus injonctif de l'Éducation nationale. Elle oublie que l'Éducation doit être portée par des agents à travers un vrai dialogue social auprès des organisations syndicales.

Nous saurons exprimer notre mécontentement mais également nos propositions y compris sur des dossiers complexes comme celui de la direction et de l'autonomie des écoles ou sur celui de l'école inclusive.

Localement le Sgen-CFDT note la dotation de 47 postes en comparaison de la prévision en hausse de 88 élèves. Cependant il n'est plus possible de prendre en compte le P/E sans une analyse plus fine depuis le dispositif CP et CE1 à 12 en éducation prioritaire et sans s'interroger sur vos refus de temps partiels, le nombre trop réduit de stagiaires et les emplois de contractuels pour arriver à affecter un agent sur chaque poste...

Nous faisons plusieurs constats et demandes lors de cette première étape de carte scolaire:

Pour la majorité des écoles, il n'y aura pas d'amélioration avec des seuils inchangés et toujours très élevés particulièrement en maternelle... Notre demande récurrente sur la maternelle est légitime car aujourd'hui l'écart de seuils avec l'élémentaire ne se justifie plus. Nous prenons note cependant de votre attention pour les écoles rurales et pour certaines écoles qui connaissent des fragilités. Nous espérons que nos demandes lors du groupe de travail puissent avoir une réponse favorable. Une demande supplémentaire pour l'école Brossolette en CAPE à St Nazaire vous a également été transmise.

Pour les écoles en éducation prioritaire, les « CP et CE1 à 12 » déclencheront environ 40 postes supplémentaires mais avec en parallèle une perte de 14 postes du dispositif « Plus de maîtres que de classes » après les retraits successifs lors des deux années passées. Sont impactées également les écoles en CAPE, « à aider » ou « autres » pour un total de 42,75 postes fermés.

Nous dénonçons l'utilisation du dispositif « Plus de maîtres que de classes » comme réservoir de postes. Vous faites le choix d'installer un dispositif départemental « CP

accompagné » à hauteur de 20 postes pour limiter cet impact. Nous en prenons acte même si celui-ci ne permettra pas la même autonomie pour les équipes enseignantes.

Pour réussir l'inclusion scolaire, les effectifs importants d'élèves et le manque de personnels spécialisés ne permettent pas d'accueillir et d'accompagner efficacement tous les élèves.

Pour le Sgen-CFDT, l'école inclusive est une chance pour tous. Il faut en garantir les moyens de mise en œuvre. Les équipes pédagogiques doivent s'étoffer et être pluri professionnelles : enseignants, enseignants spécialisés, psychologue, médecin, infirmière et infirmier, éducateur-trice-s, ... La formation initiale et continue de tous les personnels doit s'étoffer et inclure notamment le handicap et le travail d'équipe. Les besoins sont importants pour les enseignants référents (1 seul poste attaché à la DSDEN n'est pas suffisant) , pour le dispositif allophone (1 seul poste créé ne répondra pas aux besoins grandissants avec un maillage dans le département), et pour les RASED souvent incomplets...

Enfin une grande inquiétude pour la mise en place du Mouvement 2019. Ce bouleversement de dernière minute et cette impréparation présagent d'une dégradation dans la qualité d'affectation des personnels sans parler du manque de respect de tous les partenaires ayant préparé en amont ce Mouvement. Quid des modalités possibles avec ce nouvel outil ? Le département est bien placé pour savoir qu'une deuxième phase de vœux permet à un plus grand nombre de collègues d'obtenir une affectation souhaitée et une plus grande sérénité dans les services RH. Le Sgen-CFDT demande également à ce que les vœux géographiques soient facultatifs. Pour cela notre fédération agit auprès des services du ministère.